SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Bayonne – Bordeaux – Midi-Pyrénées

COMPTE RENDU DE LA CAPL – FORMATION DU TABLEAU ANNUEL DE MUTATION 2015
18 DECEMBRE 2014 – BORDEAUX

Siégeaient pour l'administration : le directeur interrégional et le directeur régional à Bordeaux.

Pour la CGT, siégeait Christophe Larroudé (suppléant remplaçant la titulaire empêchée) . L'USD-FO était représenté par son représentant titulaire et un expert.

Pour cette dernière CAPL de 2014, dans notre déclaration préalable, nous avons dressé un bilan de l'année écoulée : dégradation des conditions de travail, gel du point d'indice, mutations de plus en plus difficiles du fait des suppressions de services, des réductions d'effectifs et des postes à profil, réorganisation sans consultation des représentants des personnels et toujours la menace du PSD contre lequel nous continuerons à batailler en 2015 , le tableau est bien sombre !

Que dire du dialogue social lorsque ce sont les commissionnaires en douane qui informent les bureaux des nouvelles procédures comme pour la mise en œuvre, à partir de janvier 2015, de l'auto-liquidation de la TVA pour les entreprises qui dédouanent dans le cadre d'une PDU.

Mais bon, comme il s'agit d'une annonce du Président de la République, les prérogatives des représentants des personnels et les conséquences de cette mesure sur les services en terme d'organisation et de fonctionnement ce n'est pas la priorité (c'est ce que nous dira le DI en mettant plus les formes, il est vrai) .

Comment ne pas faire le lien avec la CAP du jour et les nombreuses demandes de mutations exprimées par les agents du CSRH qui sont le signe d'un mal être au travail au sein d'un service dont la création n'a fait l'objet d'aucune consultation **préalable** des instances consultatives des personnels et notamment des CHSCT ?

Pour finir l'année sur une note plus réjouissante, nous avons souhaité remercier les services des DR et de la DI qui ont œuvré de façon efficace à la réussite des élections professionnelles.

Concernant la CAP à proprement dit, seuls les postes dits à profil nécessitaient un vote de la part des représentants des personnels (aucun problème n'a été relevé pour les demandes hors postes à profil).

Dans cette CAP, il s'agissait d'inscription au tableau pour des postes en surveillance, vers des SRA ou l'outre-mer.

Les représentants de la CGT et de l'USD-FO ont suivi les avis favorables ou très favorables proposés par l'administration dans tous les cas concernés.

A signaler, tout de même, que suite à des interventions de la CGT dans des CAP précédentes (CAP n°2 et 3 siégeant le même jour), le directeur interrégional a de sa propre initiative fait supprimer les mention du type *avis favorable* ***sous réserve de remplacement par un agent ayant un profil RH et/ou paye, avec prise en compte de la période de formation du remplaçant*** pour les demandes sollicitées par des agents du CSRH . En effet, les textes ne prévoyant pas de telles restrictions pour les agents travaillant dans ce service, ce type de considération ne doit pas conditionner l'avis favorable exprimé.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :
Christophe Larroudé (09.70.27.56.13)